

Dernière mise à jour le 29 septembre 2020

TVA des opérations internationales : tableaux de synthèse

En cas d'opération internationale, la première distinction à opérer est de déterminer s'il s'agit d'une livraison de biens ou d'une prestation de service.

Sommaire

- Les livraisons de biens
- Exportations et importations
- Acquisitions et livraisons intracommunautaires
- Les prestations de services internationales

Les livraisons de biens

Exportations et importations

Rappel de la réglementation : les livraisons de biens réalisées entre une entreprise française et une entreprise située en dehors de l'Union européenne constituent des importations (à l'achat, pour le français) ou des exportations (à la vente, pour le français).

Les exportations sont exonérées de TVA et les importations sont soumises à la TVA française. Cette dernière est à payer aux douanes. Il est fréquent que l'importateur fasse appel à un transitaire pour s'occuper du dédouanement.

Cas n°1 : Un français vend des marchandises à un client américain

Facture envoyée par un fournisseur français à un client américain (USA) pour 10.000 € HT.

	Facture envoyée au client américain
Règle de TVA	Exportation, exonération de TVA
Facture	Mention : Exonération de TVA - Article 262 1° du CGI
Comptabilité	Débit : 411 Clients pour 10.000 € Crédit : 707 Vente de marchandises pour 10.000 €
CA3 : déclaration de TVA	Ligne 4 : Exportations hors CE (10.000)

Cas n°2 : Un français achète des marchandises à un fournisseur chinois

100.000 € (facture sans TVA, mentions conformes à législation chinoise).

Réception d'une facture du fournisseur chinois pour

Facture reçue du transitaire français :

Prestation commande n°XXX		
Prestation de transport	550	
Honoraires (prestation transitaire)	150	

Montant HT	700	
TVA 20%	140	
Montant TTC	840	
Règlement douanes		
Droits de douane		130
TVA 20%		26
TVA sur marchandises importées (100.000 x 20%)		20 000
Total règlement douanes		20 156
Montant net dû	20 996	

	Facture du fournisseur chinois	Facture du transitaire français
Règle de TVA	Importation Facture reçue sans TVA	Le transitaire facture de la TVA sur la prestation réalisée et refacture la TVA sur l'importation qu'il a versée pour le compte de son client.
Facture	Conforme à la législation chinoise (souvent un article de loi justifiant l'exonération de TVA pour l'exportateur)	Si transitaire français : mentions habituelles communes (numéro de TVA du transitaire)
Comptabilité	Débit : 607 Achat de marchandises Crédit 401 Fournisseurs (pour 100.000 € HT)	Débit : 624 (ou 608) - Transport sur achat (550 €) Débit : 6224 (ou 608) - Rémunérations des transitaires (150 €) Débit : 44566 - TVA déductible (140 €) Débit : 607 - Achat de marchandises (130 €) Débit : 44566 - TVA déductible (20.026 €) Crédit : 401 - Fournisseurs (20.996 €)
CA3 : déclaration de TVA	Rien à indiquer	Ligne 20 - TVA déductible sur autres biens et services (26 + 140 + 20.000 = 20.166 €)

Depuis 2016, les entreprises peuvent également autoliquider la TVA sur les importations, à condition de disposer d'une autorisation. Cette dernière est transmise si les 4 conditions suivantes sont respectées (loi Sapin 2) :

- avoir effectué au moins 4 importations au sein du territoire de l'UE au cours des 12 mois précédant la demande d'autorisation
- disposer d'un système de gestion des écritures douanières et fiscales permettant le suivi des opérations d'importation
- justifier d'une absence d'infractions graves ou répétées aux dispositions douanières et fiscales
- justifier d'une solvabilité financière leur permettant de

s'acquitter de leurs engagements au cours des douze derniers mois précédant la demande.

La ligne 2B - Importations a été créée à cet effet pour les importateurs utilisant ce nouveau dispositif.

Dans l'exemple : TVA déductible (I20) + TVA collectée (I8) pour 20.000 € et ligne 2B pour 100.000 €.

Acquisitions et livraisons intracommunautaires

Rappel de la réglementation : les livraisons de biens réalisées entre une entreprise française et une entreprise située dans un autre Etat membre de l'Union européenne

constituent des acquisitions intracommunautaires (à l'achat, pour le français) ou des livraisons intracommunautaires (à la vente, pour le français).

Les livraisons intracommunautaires sont facturées sans TVA. Les acquéreurs autoliquident la TVA (application de

TVA déductible et collectée) au taux applicable dans leur pays.

Cas n°3 : Un français vend à un client italien, 1.000 € de marchandises

	Fournisseur français	Client italien
Règle de TVA	LIC : livraison intracommunautaire Facture sans TVA, TVA acquittée par le preneur	AIC : acquisition intracommunautaire Le client italien autoliquide la TVA au taux italien (22%)
Facture	Numéro de TVA intracommunautaire du fournisseur français et du client italien Mention obligatoire : "Autoliquidation par le preneur, article 262 ter I 1° du CGI ou selon l'article 138 de la directive 2006/112/CE." + lieu de destination	Le client italien vérifie la facture (mention des 2 numéros de TVA + Mention autoliquidation)
Comptabilité	Débit : 411 Client (1.000) Crédit : 707 Vente de marchandises (1.000)	Le client italien constate une charge pour 1.000 € et autoliquide la TVA
CA3 : déclaration de TVA	Ligne 6 : Livraisons intracommunautaires	TVA collectée et déductible dans la déclaration de TVA italienne
DEB (déclaration échange de biens)	DEB à l'expédition dès le 1 ^{er} € de LIC (code 21) DEB à l'expédition à faire au plus tard le 10ème jour ouvrable du mois suivant sur le site pro.douane.gouv.fr	DEB à l'introduction réalisée selon la réglementation italienne

système VIES (ec.europa.eu/taxation_customs/vies/).

Conseil : s'il s'agit d'un client avec lequel l'entreprise française travaille pour la première fois, il est conseillé au fournisseur de vérifier la validité du numéro de TVA intracommunautaire que le client lui a fourni sur le

Cas n°4 : Un français achète des matières premières à un fournisseur polonais (assujetti à la TVA) pour 1.000 € HT

	Client français	Fournisseur polonais
Règle de TVA	AIC : acquisition intracommunautaire	Livraison intracommunautaire (facture sans TVA, TVA due par le preneur)
Facture	Vérification de la présence des numéros de TVA français et polonais Vérification de la mention équivalente à « Autoliquidation » mais écrite en polonais.	Indication des 2 numéros de TVA intracommunautaire + mention équivalente à "Autoliquidation par le preneur"
Comptabilité	Débit : 601 Achat de matières premières (1.000 €) Crédit : 401 Fournisseurs (1.000 €) Débit : 445662 TVA déductible intracommunautaire (200 €) Crédit : 4452 TVA due intracommunautaire (200 €)	Constatation d'un produit sans TVA

CA3 : déclaration de TVA	Ligne 3 AIC pour 1.000 € Ligne 8 pour 1.000 € (base) et 200 € (TVA collectée) Ligne 17 dont TVA sur acquisitions intracommunautaires pour 200 € Ligne 20 (TVA déductible sur autres biens et services) pour 200 €	Exonération de TVA
DEB (déclaration échange de biens)	DEB à l'introduction obligatoire (code 11) si le montant des acquisitions intracommunautaires de N-1 ou N (en cours d'année) excède 460.000 € par an (tout pays d'UE confondu). DEB à l'introduction à réaliser au plus tard le 10ème jour ouvrable du mois suivant sur le site pro.douane.gouv.fr	Réalisation d'une DEB à l'expédition

Les prestations de services internationales

Pour les prestations de services internationales, les règles sont identiques selon que les cocontractants soient tous les deux membres de l'Union européenne ou qu'un seul des deux soit membre de l'Union européenne.

Rappel de la réglementation : pour les relations B to B (Business to Business, relations d'entreprises à entreprises), le lieu de taxation des prestations de services

est situé au lieu d'établissement du preneur.

Le prestataire envoie une facture HT. Le preneur (s'il est situé dans un Etat membre de l'Union européenne) autoliquide la TVA au taux applicable dans son pays.

Cas n°5 : Vente d'une prestation de service

Une entreprise française facture une prestation de conseil en management de 1.000 € HT à :

- une filiale espagnole
- une filiale suisse.

	Prestataire français	Client espagnol ou suisse
Règle de TVA	Si preneur espagnol : vente de prestation de service intracommunautaire (facture sans TVA) Si preneur suisse : vente de prestation de service extracommunautaire (exonération de TVA)	Preneur espagnol : achat de prestation de service intracommunautaire Preneur suisse : achat de prestation de service extracommunautaire
Facture	Si preneur espagnol : indication du numéro de TVA intracommunautaire français et espagnol Mention : « Autoliquidation par le preneur » (Art. 283-2 du CGI ou Art. 44 de la directive 2008/8). L'indication de l'article de loi n'est plus obligatoire depuis le 25 avril 2013 mais conseillé. Si preneur suisse : indication du numéro de TVA intracommunautaire français Mention : « Exonération TVA art. 283-2 du CGI ou art. 44 de la directive 2008/8 »	Vérification des mentions sur la facture et des numéros de TVA intracommunautaire
Comptabilité	Débit : 411 - Client (1.000 €) Crédit : 706 Prestation de services (1.000 €)	Si preneur espagnol : il va autoliquider la TVA au taux espagnol Si preneur suisse : il va appliquer la législation suisse
CA3 : déclaration de TVA	Si preneur espagnol ou suisse : Ligne 5 : autres opérations non imposables pour 1.000 €	Si preneur espagnol : autoliquidation sur la déclaration de TVA espagnole Si preneur suisse : conforme à la législation suisse

DES (déclaration européenne des services)	Si preneur espagnol : DES obligatoire à réaliser par le français au plus tard le 10 ^{ème} jour ouvrable du mois suivant sur le site pro.douane.gouv.fr . Si preneur suisse : pas de DES à réaliser	Pas de DES à réaliser par le preneur qu'il soit espagnol ou suisse
--	--	--

Conseil : s'il s'agit d'un client avec lequel l'entreprise française travaille pour la première fois (exemple : client espagnol), il est conseillé au prestataire français de vérifier la validité du numéro de TVA intracommunautaire que le client lui a fourni sur le système VIES.

Cas n°6 : Achat d'une prestation de service

Une entreprise française achète une prestation de conseil en management pour 1.000 € HT :

- auprès d'une filiale italienne
- auprès d'une filiale américaine.

	Client français	Prestataire italien ou américain (USA)
Règle de TVA	Si prestataire italien : achat de prestation de service intracommunautaire Si prestataire américain : achat de prestation de service extracommunautaire	Prestataire italien : vente de prestation de service intracommunautaire Prestataire américain : vente de prestation étrangère
Facture	Si prestataire italien : vérification de la présence des numéros de TVA français et italien Vérification de la mention équivalente à « Autoliquidation » mais écrite en italien. Si prestataire américain : vérification au minimum de la dénomination précise du destinataire (français : nom et adresse)	Prestataire italien : les 2 numéros Mention « Autoliquidation » (ou équivalent italien) Prestataire américain : suivant législation américaine
Comptabilité	Si prestataire italien : Débit : 6226 Honoraires (1.000) Crédit : 401 Fournisseurs (1.000) Débit : 445662x TVA déductible intracommunautaire (200) Crédit : 4452x TVA due intracommunautaire (200) Si prestataire américain : Même écriture, autoliquidation de la TVA mais utilisation de compte de TVA différent (TVA déductible/due extracommunautaire)	Prestataires italien et américain : comptabilisation d'une vente HT.
CA3 : déclaration de TVA	Si prestataire italien : Ligne 2A : achats de prestations de services intracommunautaires (1.000) Ligne 8 (base pour 1.000 et TVA collectée pour 200) + ligne 20 (TVA déductible) : 200 Si prestataire américain : Ligne 2 (autre opérations imposables) : 1.000 Ligne 8 (base pour 1.000 et TVA collectée pour 200) + ligne 20 (TVA déductible) : 200	Prestataires américain et italien : selon leur législation (exonération de TVA)
DES (déclaration européenne des services)	Pas de DES (aucune DES n'est jamais à réaliser pour un preneur)	Prestataire italien : réalisation de la DES Prestataire américain : rien